



SECTION



VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** – Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

CTL du 05 octobre 2022

Suite à notre [déclaration liminaire](#), le Président a apporté plusieurs réponses :

- Concernant le **grand remue méninges (GRM)**, la direction estime intéressant la mise en place d'un temps d'échange régulier avec les personnels dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens (COM), avec de riches remontées(!).

La position de **FO-DGFIP** sur ce grand exercice de communication reste inchangée (cf déclaration liminaire).

Il y aura certes une augmentation massive des crédits informatiques, mais la dette informatique est telle qu'il aurait été difficile de faire autrement dans une direction qui se veut exemplaire ! Quant à la concertation...

- À compter du 01/01/2023 se mettra en place la **Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP)**.

La philosophie de cette réforme serait, dicit la direction, de rééquilibrer les responsabilités en incluant les ordonnateurs dans ce nouveau périmètre, en recentrant sur les vrais enjeux financiers.

Les justiciables devront cumuler 2 conditions : être des gestionnaires publics et avoir commis une faute grave ayant entraîné un préjudice significatif dont la pleine et entière appréciation sera laissée au juge financier.

Donc, toujours d'après la direction, ce serait plutôt la haute hiérarchie qui serait ciblée (chaîne hiérarchique), pas les délégataires. Et ce nouveau système serait même plus protecteur pour la DGFIP !

Sauf que... tout fonctionnaire sera potentiellement gestionnaire. Et les décisions du juge des comptes feront jurisprudence. A posteriori !

À noter : tous les secteurs seront impactés par cette réforme, la mission de contrôle (dimensions transactionnelles) au même titre que le secteur public local.

Donc, pour **FO**, trop d'incertitudes restent à ce jour à définir !

Pour plus de précision, reportez-vous aux comptes rendus de GT en ligne sur le site national



cliquez sur les *Des agents au comptable, tous responsables ?*
images

Au vu des inquiétudes exprimées, une communication claire et sans langue de bois à l'attention des personnels s'impose !!

→ Nous avons abordé en déclaration liminaire la question de la **température maximale autorisée cet hiver**. La direction est en attente de la circulaire DGFIP, en déclinaison de la note ministérielle.



Cependant, après consultation de Véolia, le réglage automatique est impossible sur beaucoup de sites, en raison des systèmes vieillissants ou des bâtiments véritables passoires thermiques. En cas de températures trop basses, des chauffages d'appoint seront autorisés (sans dépasser les 19°C !).

→ Enfin, toujours en préambule a été abordé la question des **travaux en zone occupée sur le site des augustins**.

En effet, une rénovation complète de ce bâtiment est en cours depuis début 2022. De nombreuses perturbations ont rendu la vie des agents plus que difficile ces derniers mois : aménagement du SGC avant la fin des travaux de la zone 1, comme initialement prévu, sanitaires régulièrement bouchés, canalisations sous dimensionnées, eau coupée, climatisation neuve mais en panne...



Bien plus que de simples aléas pour les agents !

Mais depuis septembre, la situation s'est nettement dégradée : bruits à la limite du supportable (découpe de carrelage et dépose de plinthes), poussière accrue suite au manque d'étanchéité des zones...

Un **droit d'alerte** a été déposé par les élus CHSCT des 3 organisations syndicales siégeantes, afin que la direction prenne la mesure des conditions de travail de nos collègues brignolais, que le cahier des charges initialement validé soit respecté et que les agents ne subissent plus cette situation !

Suite à ce dépôt, la direction a rapidement pris plusieurs résolutions :

- L'équipe du SIP sera épaulée par un membre de la direction qui, tous les matins, vérifiera que les consignes en termes de bruit, poussière et présence de l'entreprise soient respectées.

- Vendredi 07 octobre, l'entreprise a procédé à la pose des rails afin de positionner les cloisons d'étanchéité des zones 3 et 4. Ces travaux étant bruyants, les agents de gestion du SIP ont eu la possibilité d'être en télétravail exceptionnel.

Car depuis le début des travaux, **FO-DGFIP83** est régulièrement intervenue afin que, lors des phases critiques, les agents restent en télétravail ! **Ce qui relève du simple bon sens !**

- La 2^{de} partie du SIP doit encore être carrelée. Le découpage des carreaux devra être effectué en extérieur, loin des agents.

- Enfin, le débouchage et surtout le recalibrage des canalisations a eu lieu. À ce jour, ceux du 1^{er} étage et de l'ancien logement gardien sont opérationnels.

Un nouveau planning des travaux va être établi, afin de pouvoir anticiper les phases sensibles pendant lesquelles les agents pourront bénéficier de télétravail. Des points réguliers avec les organisations syndicales seront effectués.

Faites nous donc remonter tout problème !

1- Création d'un Service Départemental des Impôts Fonciers du Var (vote)

Au 01 janvier 2023 sera administrativement créé le **Service Départemental des impôts fonciers**, par fusion des 2 CDIF de Toulon et Draguignan. En projet depuis 2021, et en application depuis juin

2022, à l'instar de nombreux départements, cette fusion est présentée comme nécessaire face aux enjeux : GMBI, Foncier innovant, transfert de la Taxe d'Urbanisme (TU), RVLLP, impôts professionnels...

Ce service sera dirigé par le responsable actuel de Draguignan. Une offre de poste d'IDIV CN sera prochainement présentée pour l'antenne dracénoise, présentée comme perenne au vu de l'ampleur des effectifs.

La répartition organisationnelle, structurelle, géographique... fera l'objet de groupes de travail, après réception des derniers modules de GMBI (application informatique très structurante).

De plus, 5 communes seront transférées de Draguignan vers Toulon afin d'ajuster le périmètre de compétence géographique avec celui des SIP.

Dans la même logique, les mêmes transferts seront effectués ultérieurement du SPFE de Draguignan vers celui de Toulon. Mais la direction affirme que le projet de fusion des SPF n'a jamais été abordé dans le Var.



Sans aucune surprise, les OS ont voté CONTRE ce projet de restructuration !

Un point a été fait quant au **FONCIER INNOVANT**.

La direction est ravie ! Des taxations auront été initiées à hauteur de 2 millions d'euros, pour 140 des 152 communes varoises. Soit 3810 piscines détectées. Et 10 millions au plan national ...

Le système est tellement performant qu'il est généralisé sur l'ensemble du territoire !

Sauf que... 10 millions de taxation, certes, sur des départements où les piscines sont nombreuses. La généralisation risque de ne pas être aussi « fructueuse » ! Sans compter les 35 % d'erreur !

Le rapport investissement (plus qu'important !)/rendement est-il véritablement rentable ?

850 suppressions d'emplois à la DGFIP
**MÊME MOINS
C'EST ENCORE
TROP !**
#ON NE S'HABITUE PAS

À voir si ce ratio permettra de justifier les **suppressions d'ETP à venir** !

Quoique pour cela, nul besoin de justifications...

2- Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme (TU) à la DGFIP

Conformément à nos propos en liminaire, la direction confirme que la remastérisation de la mission permet de diminuer par 2 le nombre d'emplois affectés ! Et que ce transfert permet de consolider la DGFIP au sein de la structure d'État, par élargissement de son champ de compétence. Seul le flux sera transféré dans nos services.

5 emplois sont prévus dans le Var afin d'assumer cette nouvelle charge : 1 à 2 agents de la DDTM suivront la mission, les autres emplois étant ouverts au mouvement de mutation.

À noter que les agents seront affectés en SDIF, la mission étant banalisée.

FO-DGFIP83 a souligné que ce transfert représentera une charge de travail supplémentaire pour les agents de la sphère foncière qui devront s'approprier une nouvelle mission et découvrir, encore, de nouvelles applications informatiques. D'autant que certains secteurs sont déjà en difficulté, du fait du sous-effectif !

Espérons que le nombre de mutations permettra de combler l'ensemble des postes vacants du département !!! De nombreux services sont en réel désarroi quant à la charge de travail, et l'équipe de renfort n'arrive plus à éteindre les incendies !

PLAN CITE : Comme à chaque CTL, ce point est abordé. Pour rappel, au cas où certains n'auraient pas suivi les derniers épisodes, 38 millions d'euros disponibles afin de rénover les cités administratives. Dans le Var, celles des Lices et de Lorgues sont impactées.

L'entreprise chargée des travaux sera choisie d'ici la fin d'année, les travaux se dérouleront de début 2023 à fin 2025.

Ce projet est interministériel, l'éducation nationale devrait s'installer dans l'îlot Montéty d'ici quelques semaines, afin de libérer Les Lices. Les travaux d'ampleur pourront ensuite commencer, afin que le bloc foncier de Vert Coteau puisse s'installer en 2025, comme prévu, la BCR rejoignant la sphère du contrôle aux Lices.

Les travaux à la cité de Lorgues se dérouleront en zone occupée, les agents seront déplacés dans les zones tampon de St Bernard, avant la vente de ce bâtiment.

FO-DGFIP83 a interpellé la direction quant à la réalisation de ces travaux, au vu des problèmes rencontrés à Brignoles !!! Quand on se veut exemplaire...

Suite à nos demandes récurrentes, la direction affirme chercher une solution quant au problème de parking. Car 146 places, gratuites, pour les agents du SIE, SIP, PRS, Var amendes, PCE, PCRP, SGC Toulon, Paierie départementale, direction... **ceci n'est pas un point de détail !**

VAR AMENDES : bien évidemment, comment ne pas aborder le sujet de la fermeture de la caisse et de l'accueil de Var amendes ! La direction ayant été à la rencontre des agents, **FO-DGFIP83** a souhaité connaître les conclusions. Il est étonnant de voir comme les interprétations sont différentes ! Car la direction estime que les agents, motivés et investis, ne sont pas foncièrement opposés à ce changement, rendu nécessaire par un accueil non optimal des usagers ! Pour la direction, le poste amendes étant à compétence départementale, il convient de mettre en place un accueil distanciel (standard téléphonique) couplé à un accueil uniquement sur rendez-vous, tout en maintenant le bon taux de recouvrement ! Cependant, à ce stade, la direction n'envisage pas une mixité d'accueil des usagers du SIP et du public amendes.

La « réflexion » de la direction est en cours, sans objectif calendaire.

Pour les agents de Var amendes et **FO-DGFIP83**, c'est

NON A LA FERMETURE DE LA CAISSE ET DE L'ACCUEIL DE VAR AMENDES

POINTAGE : Enfin, suite à de multiples interventions, les sites des SGC de Toulon, Hyères, St Cyr, la paierie départementale et le SIP de Hyères seront équipés de badgeuses, au même titre que l'ensemble des autres services varois



Vosreprésentants **FORCE OUVRIERE**:
Titulaires: S.Degeilh, S.Charbonnyre